

INTRODUCTION

Robert LECKEY

Volume 118, numéro 2, 2016

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1043450ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1043450ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Yvon Blais

ISSN

0035-2632 (imprimé)

2369-6184 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

LECKEY, R. (2016). INTRODUCTION. *Revue du notariat*, 118(2), 239–241.
<https://doi.org/10.7202/1043450ar>

INTRODUCTION

Robert LECKEY*

Pendant l'année universitaire 2015-2016, le Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé marqua son quarantième anniversaire. Quarante ans : est-ce jeune ou vieux ? Étant né, lui aussi, en 1975, l'auteur du présent texte est particulièrement sensible à cette question. Dans le monde universitaire, ce n'est pas rien. Plusieurs programmes et unités de recherche n'atteignent pas un tel âge. C'est suffisamment de temps pour que s'établissent plusieurs traditions au sein du Centre. C'est suffisamment de temps pour le développement de profonds liens d'amitié, d'une réputation tant nationale qu'internationale, de collaborations de longue date et de projets de recherche de longue haleine, comme le dictionnaire de droit privé, le traité de droit civil et les ateliers de droit civil. C'est suffisamment de temps pour que six personnes consacrent toute leur énergie à la direction du Centre et à sa mission. En même temps – et sur ceci, l'auteur ne peut s'empêcher d'insister – quarante ans, c'est aussi jeune. À quarante ans, le Centre reste à l'affût des développements scientifiques et technologiques qui touchent la recherche juridique, voire la définition du champ du droit comparé. Sans doute, la participation centrale de jeunes chercheurs et chercheuses à la vie scientifique du Centre, dont plusieurs notaires, a contribué à le garder si dynamique. Bref, au moment de célébrer les quarante ans du Centre, nous nous sommes retournés vers les réalisations, vers les amis et collaborateurs du passé – particulièrement, vers notre directeur-fondateur, feu Paul-André Crépeau. Or, au même moment, nous nous sommes tournés avec optimisme vers les projets et activités de l'avenir. Les bases de cet optimisme se trouvaient tant dans la vitalité intellectuelle des membres du Centre que dans l'appui philanthropique dont celui-ci a profité à travers les années, entre autres, du don du cabinet Borden Ladner Gervais.

* Doyen et titulaire de la Chaire Samuel Gale, Faculté de droit, Université McGill ; ancien directeur (2014 à 2016) du Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé.

Quelle sorte d'événement convenait au Centre ? Lorsque j'ai abordé la question avec les membres fidèles du Conseil d'administration en 2015, il est vite devenu évident qu'il fallait organiser une activité rassembleuse qui ouvrirait l'espace de réflexion sur l'entreprise doctrinale et scientifique, et qui mènerait à la production d'un ouvrage scientifique. D'ailleurs, il nous est apparu essentiel d'organiser un événement qui incarnerait les liens étroits qui, dès sa fondation, ont uni le Centre Crépeau – hébergé à la Faculté de droit de l'Université McGill – aux autres facultés où le droit civil québécois est enseigné. Nous avons conclu qu'il était impératif d'inclure un conférencier ou une conférencière de chacune de ces six facultés de droit. Quant à la thématique, avec « La responsabilité de la doctrine », nous voulions inciter nos invités – chacun à sa manière – à réfléchir sur les enjeux de l'entreprise du chercheur juridique.

Le colloque du quarantième anniversaire a eu lieu le vendredi 12 février 2016 dans le Tribunal-École Maxwell-Cohen. Nous avons accueilli plus d'une centaine de participants. Le premier panel – présidé par l'ancien directeur du Centre, le professeur Lionel Smith – comprenait les présentations de la professeure Aurore Benadiba, Faculté de droit, Université Laval ; du professeur Derek McKee, Faculté de droit, Université de Sherbrooke et de la professeure Élise Charpentier, Faculté de droit, Université de Montréal. Le deuxième panel – présidé par la directrice actuelle du Centre, la professeure Yaëll Emerich – comprenait les présentations du professeur Sébastien Grammond, Section de droit civil, Faculté de droit, Université d'Ottawa ; de la professeure Anne Saris, Département des sciences juridiques, Université du Québec à Montréal et du professeur Vincent Forray, Faculté de droit, Université McGill. Entre-temps, nous avons annoncé les gagnants du concours d'affiche scientifique. Le deuxième prix a été décerné à Myriam Delisle de la Faculté de droit, Université de Sherbrooke, et le premier prix à Iñaki Navarrete de la Faculté de droit, Université McGill. Avec le concours, nous avons voulu souligner la contribution de la relève dans la vie du Centre et modérer une forme de dissémination de la recherche provenant des sciences naturelles qui s'affirme de plus en plus dans le monde juridique et des sciences sociales. Enfin, M^e France Allard, avocate au ministère de la Justice du Canada, ancienne directrice adjointe du Centre, membre permanent et présidente du Comité éditorial du dictionnaire de droit privé, a gracieusement offert les mots d'ouverture. L'honorable Nicholas Kasirer, juge de la Cour d'appel du Québec, ancien directeur du Centre et secrétaire du Comité éditorial du dictionnaire de droit privé, nous a livré le mot de clôture.

Malheureusement, le professeur émérite Jean-Guy Belley, le seul autre ancien directeur vivant, était à l'étranger lors du colloque. Le succès de l'événement a été assuré par le doigté et le professionnalisme de mon équipe administrative au Centre, notamment la coordonnatrice, Manon Berthiaume, la directrice adjointe, Anne-Sophie Hulin, et nos chercheurs et chercheuses.

Ce numéro de la *Revue du notariat* regroupe les textes de quatre de nos intervenants. Le Centre entretient des rapports fructueux de longue date avec la Chambre des notaires et avec la profession notariale en général, et c'est à juste titre que cette collaboration souligne ce fait. D'ailleurs, une proportion significative de l'argent que la Chambre des notaires du Québec verse à la Faculté de droit de l'Université McGill pour financier la recherche appuie les travaux, au Centre, reliés à l'éventuel *Dictionnaire de droit privé – Les Successions*. Je remercie le directeur de la Revue pour son accueil chaleureux et son aide précieuse.